

# **A PLUS HOLDING ISF 2**

Société anonyme au capital de 46.800 euros

Siège social : 8, rue Bellini, 75116 PARIS

RCS Paris 519 394 365

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Modifications du Prospectus visé par l'AMF n° 10-036 en date du 03/03/2010**

Dans le cadre de l'émission des bons de souscription d'actions (BSA) et de la corrélative augmentation de capital de la société A Plus Holding ISF 2 par offre au public (Prospectus visé par l'AMF n° 10-036 en date du 03/03/2010), la Société attire l'attention du public sur les deux modifications suivantes :

#### **- Augmentation de la fourchette d'investissement**

Dans le cadre de sa recherche de cibles, la Société a identifié des opportunités d'investissement qui nécessitent des aménagements de la politique d'investissement figurant dans le Prospectus, et notamment (i) d'augmenter la fourchette d'investissement - actuellement comprise entre 200 000 euros et 1,3 millions d'euros - , et (ii) d'augmenter le nombre de cibles minimum dans lesquelles la Société s'apprête à investir, dans les conditions suivantes :

- la fourchette d'investissement pour chaque dossier sera comprise entre 100 000 euros et 1,3 millions d'euros ;
- le nombre de lignes composant le portefeuille de la Société sera d'au moins trois ou quatre lignes, en fonction du montant levé.

Dans l'hypothèse où le montant levé est compris entre 1 million d'euros (seuil de viabilité de l'opération) et 1,2 millions d'euros, il était prévu que le portefeuille serait composé par deux lignes seulement. Désormais, le portefeuille devrait être composé d'au moins trois lignes. Comme indiqué dans le Prospectus, le principal investissement pourrait représenter jusqu'à 80% des actifs de la Société.

Dans l'hypothèse où le montant levé est compris entre 1,2 millions d'euros et 3.025.050 d'euros (montant total maximum de l'opération), il était prévu que le portefeuille serait composé d'au moins trois lignes. Désormais, le portefeuille devrait être composé d'au moins quatre lignes. Ceci ne conduira à aucune modification substantielle du poids des actifs du portefeuille tel que présente dans le Prospectus: le principal investissement ne représentera pas plus de 50 % des actifs et le plus petits des trois principaux investissements ne représentera pas moins de 10% des actifs (comme indiqué dans le Prospectus). En revanche, le plus petit des quatre investissements pourrait représenter moins de 10% des actifs.

#### **- Diminution du montant minimum de souscription des BSA**

Le montant minimum de souscription des BSA par investisseur, actuellement fixé à 400 BSA (équivalent à un prix d'exercice de 42.000 euros, prime d'émission comprise), est porté à 300 BSA, équivalent à un prix d'exercice de 31.500 euros, prime d'émission comprise.

\* \* \*

Des exemplaires du Prospectus visé par l'AMF n° 10-036 sont disponibles sans frais au siège de la société A Plus Holding ISF 2 - 8, rue Bellini, 75116 Paris et sur le site internet de la Société ([www.aplusholdingisf2.com](http://www.aplusholdingisf2.com)) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>). Le lecteur est invité à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » figurant à la Section 4 dudit Prospectus.